

TOUS LES JOURS JE LAVE MON CERVEAU AVEC LA PUB



Le coût des prospectus publicitaires se retrouve dans le prix du produit ; c'est donc le consommateur qui paye la publicité.

Une fois jeté à la poubelle, le coût du traitement est payé par les citoyens via les impôts aux collectivités locales.

Appliquons le principe pollueur-payeur pour que les commanditaires de ces pubs en payent le retraitement à 100%